

Maintenance des structures porteuses – Structures en acier – Rectificatif C2 à la norme SIA 269/3:2011

Le présent rectificatif SIA 269/3-C2:2022 à la norme SIA 269/3:2011 a été approuvé par la Commission SIA «Normes de structures porteuses» le 21 octobre 2022.

Il est valable à partir du 1^{er} novembre 2022.

Il est mis à disposition sous www.sia.ch/rectificatif > SIA 269/3.

Rectificatif C2 à la norme SIA 269/3:2011

Page	Chiffre/ figure/ tableau	jusqu'au présent (les passages erronés sont écrits en gras / biffé)	Correction (les passages corrigés sont écrits en gras / italique)
18	5.3.1.2	Dans le cas d'éléments rivetés en traction, la section nette doit être utilisée dans la détermination de la valeur d'examen de la résistance à la traction.	Dans le cas d'éléments rivetés en traction, <i>la valeur d'examen de la résistance à un effort normal $N_{Rd,act}$ doit être déterminée avec la section nette et en utilisant les valeurs f_{yk} ainsi que $\gamma_{M1,act}$</i>